



Pôle Ressources
Service de l'Assemblée



Vœu présenté par
l'Assemblée Départementale

Décision modificative n° 7
de l'exercice budgétaire 2009

Séance du 23 novembre 2009 (Matin)

Objet : Vœu relatif à la demande de traitement par l'Etat des problèmes de saturation de l'autoroute A9

Rapporteur : M. Jacques Rigaud, Conseiller général du canton de Ganges, Président de la commission de l'aménagement durable du territoire – Politique foncière et logement social

Le Conseil général de l'Hérault,

Considérant :

- Les encombrements chroniques, principalement aux heures de pointe, que connaît l'autoroute A9 et notamment ses 3 échangeurs au sud de Montpellier, et les risques de collisions aux conséquences potentiellement dramatiques que génère cette situation ;
- La réflexion engagée en 2004 par la DDE à la demande de Monsieur le Préfet dans le cadre d'une démarche partenariale associant les collectivités locales, afin d'apporter des propositions d'amélioration du fonctionnement actuel ;
- Les travaux réalisés à l'été 2009 au droit des échangeurs qui ne règlent ni les problèmes de saturation ni les risques tels qu'exposés ci-dessus ;
- Que les multiples expertises successives convergent toutes vers la nécessité d'accroître la capacité de l'infrastructure.

AFFIRME :

- Au vu de l'urgence à traiter cette congestion du trafic qui fait courir quotidiennement un grave danger aux milliers d'usagers, qu'il est impératif d'accélérer le doublement de l'autoroute A9 dont la concrétisation est sans cesse reportée ;
- Qu'il est de la responsabilité de l'Etat de réaliser ces travaux relevant de sa compétence.

DEMANDE

- De décider sans tarder du lancement des travaux réglant d'une part la saturation de l'autoroute A9 au sud de Montpellier et d'autre part les problèmes d'insécurité routière.

Monsieur André Vezinhet, Président du Conseil général de l'Hérault, Député :

A l'issue du débat qui vient d'avoir lieu, je mets aux voix ce vœu.

Il n'y a pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président.

André Vezinhet

Président du Conseil général de l'Hérault
Député

Envoi au contrôle de légalité le : **26 NOV. 2008**

Contrôlé par la préfecture le : **27 NOV. 2009**

Publié et certifié exécutoire le : **1 DEC. 2009**